GIP
HAUTE-MARNE

Chaumont, le 22 JAN. 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2020
COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 10 janvier 2020 à 15h15, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (7)

M. Bruno SIDO,	Président,
M. Michel BOULLEE,	Vice-Président,
M. Nicolas LACROIX,	Président du conseil départemental,
M. Hervé GERIN,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat,
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise,
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental,
M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne.

Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (1)

Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional.

Participaient également (11)

M. François ROSA,	Secrétaire Général – Préfecture de la Haute-Marne, représentant le Commissaire du Gouvernement,
Mme Eve MECHAIN,	DDFiP de la Haute-Marne – Directrice du pôle gestion publique,
Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne,
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
M. Marc LEBRUN,	ORANO – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
M. Michaël PETITJEAN	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire,
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA – Chef du programme de valorisation,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL.

Sept administrateurs sont présents et un excusé ayant donné un pouvoir non nominatif soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Rapport d'activité du GIP Haute-Marne

M. le Président introduit le conseil d'administration en rappelant que le GIP Haute-Marne fêtera ses 20 ans, en septembre 2020.

20 années dédiées au développement économique, à l'aménagement du territoire, à l'accompagnement des projets de l'ANDRA.

Ce sont 5.423 opérations soutenues avec un volume de financement de 460 M€ sur deux décennies. Ces opérations ont induit un volume d'investissement légèrement inférieur à 2 Milliards € sur la Haute-Marne.

Il souligne la volonté de faire preuve d'équité, d'efficacité, tout en alliant souplesse et rigueur. La qualité du travail réalisé en réseaux, de manière collaborative et en bonne intelligence, a beaucoup contribué au bon fonctionnement du groupement.

Les services de l'Etat, l'équipe du GIP Haute-Marne, les collectivités partenaires au premier rang desquelles le Département, les chambres consulaires, les représentants de la filière électronucléaire y ont tous contribué.

Il remercie au premier chef les administrateurs qui ont toujours eu un regard positif et constructif sur l'action du groupement tout en étant attachés à servir l'intérêt général.

Le comité exécutif du 10 janvier 2020 a permis de valider 135 financements d'opérations. Les financements actés s'élèvent à 5.604.537 €.

Auxquels s'ajoutent des avis favorables sur 10 opérations pour des financements relevant de la compétence du conseil d'administration. Ces opérations appellent des financements à hauteur de 5.214.531 €.

M. le Président insiste sur l'obligation de confidentialité s'imposant à chaque participant du conseil d'administration, car cet organe de décision est amené à traiter de sujets industriels sensibles qui ne doivent pas être dévoilés trop explicitement. La concurrence entre sociétés en matière commerciale, technologique, dans le développement de nouveaux produits ou nouveaux services, est vive.

Les concurrences entre sites industriels appartenant au même groupe se développent désormais. Les groupes industriels mettant volontairement leurs sites dans des rivalités qui influent sur les ultimes décisions de localisation d'activité.

<u>Haute-Marne Fonds Propres</u>

Haute-Marne Fonds Propres (HMFP), filiale du groupement dédiée aux interventions en capital investissement (haut de bilan) a été créée en 2010.

Depuis le début de son activité, la société peine à trouver des PME susceptibles de bénéficier d'un tel accompagnement financier.

Actuellement, HMFP a trois sociétés en portefeuille :

- PPMA (holding de la société CHESNEAU – POLISSAGE à Sarrey) ;
- TOOLS INVEST (Holding de rachat de GILLET GROUP - OUTILLAGE à Nogent) ;
- UFM PERMEC (Usinage à Eurville Bienville).

HMFP est sortie de HDI et s'apprête à sortir d'UFM PERMEC.

Les années précédentes, la filiale du GIP Haute-Marne avait été confrontée à la liquidation de deux sociétés en portefeuille : PÂTES DE REIMS (avec une garantie partielle d'OSEO) et le PELICAN.

En huit années d'exercice, le groupement a mis en place 2,31 M€ de prêts long terme en huit déblocages (290 K€ par an en moyenne).

L'année 2020 est charnière à deux titres :

- année du renouvellement du mandat de gestion confié à une société de gestion agréée, actuellement UI Gestion.
- année d'exigibilité de remboursement des premiers prêts accordés par le GIP Haute-Marne.

M. le Président a demandé deux actions :

- un audit stratégique par un cabinet. Cet audit a été confié à Céliance (ex Cap Audit) et ses conclusions sont imminentes. Elles pointent pour l'essentiel l'étroitesse

du tissu économique haut-marnais pour faire vivre une société de capital investissement.

- Une proposition d'orientation stratégique renouvelée de la part d'UI Gestion qui a pleinement conscience des difficultés mais qui souhaite proposer de nouvelles modalités d'action. Ces propositions sont en cours d'élaboration.

Ces deux contributions seront présentées lors du prochain conseil d'administration.

Décisions du conseil d'administration

6815 - Commune de Montreuil-sur-Thonnance - réhabilitation d'une maison en quatre logements locatifs - rue de l'Indruelle **(20-01)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de Montreuil-sur-Thonnance, une aide pour la réhabilitation d'une maison en quatre logements locatifs rue de l'Indruelle dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 935.149 € HT.

Cette aide, de 35 %, dans la limite de 327.302 €, est prise au titre de l'action 20-24 "Bâtiments communaux et équipements sportifs".

L'aide étant supérieure à la délégation du comité exécutif (200.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

6977 - Commune d'Epizon - voirie - Petite rue, Chemin Ste barbe, rue Pautaines et route Bettoncourt **(20-02)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune d'Epizon, une aide pour l'aménagement des Petite rue, Chemin Ste barbe, rue Pautaines et route Bettoncourt dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 871.477 € HT.

Cette aide, de 30 %, dans la limite de 261.443 €, est prise au titre de l'action 20-37 "Programmes routiers".

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

7053 - Commune de Donjeux - aménagement urbain et sécuritaire de la traversée - RD67A **(20-03)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de Donjeux, une aide pour l'aménagement urbain et sécuritaire de la traversée RD67A dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.050.198 € HT.

Cette aide, de 20 % dans la limite de 218.444 €, est prise au titre de l'action 20-37 "Programmes routiers".

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

Commune de La Porte du Der - Restructuration du Haras - Montier-en-Der **(20-04)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à la commune de La Porte du Der, au titre de l'action 20-23 "Grands équipements touristiques départementaux" :

- pour la réfection des toitures des bâtiments dont le coût est estimé à 540.252 € HT, une aide de 20%, dans la limite de 108.677 € ;
- pour la rénovation des bâtiments pour créer différents espaces dédiés au loisir dont le coût est estimé à 3.375.316 € HT, une aide de 25%, dans la limite de 843.829 € ;
- pour la construction d'un manège et d'une écurie dont le coût est estimé à 1.046.100 € HT, une aide de 16%, dans la limite de 164.478 €.

La participation globale du GIP Haute-Marne s'élève à 1.116.984 € soit 23% des coûts restructuration du Haras de Montier-en-Der estimés à 4.961.668 € HT.

L'aide globale dépassant la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

***6704 - SDED 52 - bornes de recharge de véhicules électriques* (20-05)**

Le conseil d'administration décide d'accorder au SDED52, une aide pour l'opération "bornes de recharge de véhicules électriques" dont l'assiette subventionnable s'élève à 261.940 € HT.

Cette aide, de 26 %, dans la limite de 68.752 €, est prise au titre de l'action 20-41 "Mobilité électrique et hydrogène".

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (50.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

***7076 - FREUDENBERG JOINTS ELASTOMERES SAS - industrialisation de joints pliables pour véhicules électriques - Langres* (20-06)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à FREUDENBERG JOINTS ELASTOMERES SAS, une aide pour l'industrialisation de joints pliables pour véhicules électriques dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 5.260.096 € HT.

Cette aide, de 8 %, dans la limite de 407.512 €, est attribuée au titre de l'action 20-11 "Subvention investissements innovants des entreprises et recherche-développement".

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (300.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

L'aide sera allouée sur la base régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

***Contrat de Ville de Chaumont 2015-2020 - modifications* (20-07)**

Le conseil d'administration décide :

- d'acter, au titre de l'action 20-31 "Contrats de centralité 2015-2020 ", la modification du contrat de ville de Chaumont 2015-2020 conformément à la demande présentée par l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.
  Le contrat de ville de Chaumont 2015-2020 comporte neuf opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 42.490.863 € HT avec un financement du groupement de 30% limité à 12.640.000 €.
- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.
  La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Chaumont 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des neuf opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

***Contrat de Ville de Langres - Modifications* (20-08)**

Le conseil d'administration décide :

- d'acter, au titre de l'action 20-31 "Contrats de centralité 2015-2020", la modification du contrat de ville de Langres 2015-2020 conformément à la demande présentée par la communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.
  Le contrat de ville de Langres 2015-2020 comporte 21 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 24.871.464 € HT avec un volume global de subvention représentant 7.357.549 €, soit 30 %.
  Toutefois, les montants de financement sollicités sur les projets (7.357.549 €) étant supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020 (6.790.000 €), le groupement peut participer au financement des opérations du contrat de ville de Langres dans la limite d'une enveloppe globale de 6.790.000 €, dont 6.390.000 € au profit des collectivités (ville, communauté de communes et PETR) et 400.000 € au profit de l'Etat. Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.
- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Langres 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 21 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

6141-6532-6638-6667-6776 - Unités de méthanisation - AAP 2018 **(20-09)**

Le conseil d'administration décide d'accorder, au titre de l'action 20-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" d'accorder une aide :

- à BMG ENERGY pour la construction d'une unité de méthanisation à Brachay dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.947.363 € HT.

  Cette aide s'élève à 6 %, dans la limite de 110.000 €.
- à SCEA DE MEUDRY pour la construction d'une unité de méthanisation à Bouzancourt dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 3.025.195 € HT.

  Cette aide s'élève à 5 %, dans la limite de 140.000 €.
- à METHASOURCE pour la construction d'une unité de méthanisation à Ninville dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.758.222 € HT.

  Cette aide s'élève à 7 %, dans la limite de 125.000 €.
- à GAEC DE LA LOSNE pour la construction d'une unité de méthanisation à Verseilles-le-Bas dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 829.418 € HT.

  Cette aide s'élève à 5 %, dans la limite de 40.000 €.
- à SAS ENERGIZE pour la construction d'une unité de méthanisation à Brainville-sur-Meuse dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.761.756 € HT.

  Cette aide s'élève à 5 %, dans la limite de 80.000 €.

Soit sur l'ensemble de l'appel à projets 2018 un financement GIP Haute-Marne cumulé de 495.000 €.

6355-7058 - Conseil départemental de la Haute-Marne + Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne - construction du collège joseph Cressot + groupe scolaire quartiers neufs- Joinville **(20-10)**

Le conseil d'administration décide d'accorder :

- une aide au conseil départemental pour la construction du collège joseph Cressot à Joinville.
  L'assiette de coûts est arrêtée à 11.080.835 € HT.
  L'aide, de 50% dans la limite de 5.540.417 €, est attribuée au titre de l'action 20-29 "Programme de modernisation des collèges haut-marnais".
- une aide à la Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne pour la construction du groupe scolaire quartiers neufs à Joinville.
  L'assiette de coûts est arrêtée à 5.184.140 € HT.
  L'aide, de 50% dans la limite de 2.592.070 €, est prise au titre de l'action 20-31 "Contrats de centralité".
  L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

7124 - VINGEANNE TRANSPORTS - extension bâtiment 5 - nouvelle activité de e-commerce de livres d'occasion - Longeau-Percey **(20-11)**

Le conseil d'administration décide d'accorder une aide à la société VINGEANNE TRANSPORTS pour extension du bâtiment n°5 en vue d'une nouvelle activité de e-commerce de livres d'occasion à Longeau-Percey.

L'assiette de coûts est arrêtée à 1.110.123 € HT.

L'aide, de 20% dans la limite de 222.024 €, est prise au titre de l'action 20-07 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises".

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (100.000 € pour les activités hors industrie), la décision appartient au conseil d'administration.

6411 - Agglomération de Chaumont - PALESTRA - Révision décision **(20-12)**

Le conseil d'administration décide d'accorder à l'Agglomération de Chaumont, au titre de l'action 1 du contrat de ville 2015-2020 en cours de modification, une subvention pour la construction de Palestra.

La dépense éligible est arrêtée à 30.372.244 € HT.

L'aide de 30%, dans la limite à 9.111.673 €, est prise au titre de l'action 20-31 "Contrats de centralité 2015-2020".

Cette décision annule et remplace celle en date du 10 décembre 2018 attribuant une subvention de 26% dans la limite de 7.896.783 €, d'une dépense éligible arrêtée à 30.372.244 € HT.

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h00, la séance est levée.

Le Président

Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

24 JAN. 2020

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 janvier 2020	N°20-01
OBJET : **Commune de Montreuil-sur-Thonnance - réhabilitation d'une maison en quatre logements locatifs - rue de l'Indruelle**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	
Absent(s) ayant donné procuration	
Total des membres présents ou représentés	
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	
N'ont pas participé au vote	

La commune de Montreuil-sur-Thonnance s'organise autour de deux axes : la route de Lorraine (RD 60) et la rue de l'Indruelle.

La démographie décroît depuis 1990. En comparaison avec le canton de Poissons, les jeunes retraités sont sur-représentés. A l'inverse les classes d'âge de population active (15-59 ans) sont assez nettement sous-représentées.

La commune n'accueille que des logements individuels, essentiellement des résidences principales habitées par leurs propriétaires.

Le marché immobilier sur la commune est atone avec six nouveaux logements entre 2006 et 2016 contre deux devenus vacants.

Montreuil-sur-Thonnance souhaite conserver et valoriser ses bâtiments anciens dégradés, en particulier sur la rue de l'Indruelle, en exploitant le potentiel de surface de logements qu'ils possèdent.

Situé en cœur de village, le site de projet est une unité foncière d'environ 660 m², voisine de l'église. Cette ancienne maison d'habitation, composée d'un bâtiment principal, d'une grange et d'un bâtiment annexe a été acquise par la commune en 2018.

L'opération de réhabilitation consiste à aménager deux appartements de 113 et 154 m², deux studios de 32 et 38 m² ainsi que quatre garages. Les murs extérieurs seront conservés et enduits. La toiture sera remaniée entièrement. Les menuiseries extérieures seront changées.

Dépenses	Montants (€ HT)
Travaux	845.600
Frais annexes	89.549
TOTAL	935.149

L'acquisition (25.000 € HT), antérieure à la saisine du GIP Haute-Marne en mai 2019, ainsi que l'électroménager (6.200 € HT) sont exclus de l'assiette.

Financeurs	Montants (€)	Taux
Etat	164.316	18%
Conseil régional	134.389	14%
Conseil départemental	100.073	11%
GIP Haute-Marne	327.302	35%
Maître d'ouvrage	209.069	22%
TOTAL	935.149	100%

Il est à noter que le projet devrait bénéficier d'une aide d'EDF, et de sa contrepartie du groupement, sur les postes de dépenses éligibles au programme "Maîtrise de l'économie d'énergie » dans les bâtiments publics.

La compétence du comité exécutif est limitée à 35.000 € d'aide pour les subventions accordée dans le cadre de l'action 20-21 "Habitat locatif à titre de résidence principale".

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la commune de Montreuil-sur-Thonnance, une aide pour la réhabilitation d'une maison en quatre logements locatifs rue de l'Indruelle dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 935.149 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 35 %, dans la limite de 327.302 € au titre de l'action 20-21 "Habitat locatif à titre de résidence principale".

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
DECIDE

RESULTAT DU VOTE :	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	**Chaumont, le** **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JANVIER 2020	N°20-02
OBJET : **Commune d'Epizon - voirie - Petite rue, Chemin Ste barbe, rue Pautaines et route Bettoncourt**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune d'Epizon a pour projet la réfection de la Petite rue et de ses abords : Chemin de Sainte-Barbe, Rue de Pautaines (RD 194) et Route de Bettoncourt (RD 156).

Ces travaux viennent en continuité de l'aménagement global du village notamment celui de la rue principale en 2013-2014 (774 K€ HT d'investissements).

Les nouveaux travaux consistent notamment :

- en l'aménagement des entrées de village ;
- en la mise aux normes vis-à-vis de l'accessibilité ;
- en la sécurisation (présence du groupe scolaire Petite rue).

L'objectif est de réduire la vitesse des usagers, de créer des cheminements piétons, d'aménager des espaces publics, de sécuriser les traversée piétonnes, de valoriser le cadre de vie des riverains.

Financeurs	Montant	Taux
Etat (DETR)	261.443 €	30%
Conseil départemental	174.295 €	20%
GIP Haute-Marne	261.443 €	30%
Maître d'ouvrage	174.296 €	20%
TOTAL	871.477 €	100%

La compétence du comité exécutif est limitée à 200.000 € d'aide pour les subventions accordée dans le cadre de l'action 20-37 "Programmes routiers".

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la commune d'Epizon, une aide pour l'aménagement des Petite rue, Chemin Ste barbe, rue Pautaines et route Bettoncourt dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 871.477 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 30 %, dans la limite de 261.443 € au titre de l'action 20-37 "Programmes routiers". Cette aide dépassant la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE

d'accorder à la commune d'Epizon, une aide pour l'aménagement des Petite rue, Chemin Ste barbe, rue Pautaines et route Bettoncourt dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 871.477 € HT.

Cette aide, de 30 %, dans la limite de 261.443 €, est prise au titre de l'action 20-37 "Programmes routiers".

Cette aide dépassant la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 janvier 2020	N°20-03
OBJET : Commune de Donjeux - aménagement urbain et sécuritaire de la traversée - RD67A	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune a fait réaliser au cours de ces dernières années plusieurs études ayant permis de dresser une programmation pluriannuelle des travaux d'aménagement sécuritaire et d'embellissement du village.

La commune souhaite lancer une première phase de travaux d'aménagements sécuritaire sur la traverse du village, situés sur la route de Doulaincourt (RD 67A). Ces travaux viennent dans la continuité des premiers aménagements sécuritaires réalisés en entrée d'agglomération (plateaux surélevés).

La route de Doulaincourt est perçue comme une « rocade » du centre du village avec une grande ligne droite, large et en pente qui invite à la vitesse. Les carrefours entre la RD 67A et les autres axes du village sont dangereux et les trottoirs bordant cette route sont en mauvais états et investis par des voitures au détriment des piétons.

Le projet vise à :

- réduire la vitesse des usagers ;
- créer de véritables espaces de stationnements ;
- créer des cheminements piétons respectant l'accessibilité ;
- aménager des espaces publics facilitant le déplacement des piétons du fait notamment de la présence du groupe scolaire ;
- sécuriser les traversées piétonnes ;
- aménager des espaces paysagers afin de valoriser le cadre de vie des riverains.

Les travaux d'aménagements, prévus pour mars 2020, seront réalisés après le renouvellement du réseau d'eau potable (réseau principal et branchements particuliers) et la mise aux normes de la défense incendie, la mise aux normes des branchements particuliers d'assainissement et l'effacement des réseaux aériens.

Le coût des travaux éligibles est estimé à 1.092.221 € HT (l'enfouissement des réseaux est de la compétence du SDED 52).

Financeurs	Montant	Taux
Etat	327.666 €	30%
Conseil départemental	327.666 €	30%
GIP Haute-Marne	218.444 €	20%
Maître d'ouvrage	218.445 €	20%
Total	1.092.221 €	100%

La compétence du comité exécutif est limitée à 200.000 € d'aide pour les subventions accordée dans le cadre de l'action 20-37 "Programmes routiers".

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la commune de Donjeux, une aide pour l'aménagement urbain et sécuritaire de la traversée RD67A dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.050.198 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 20 %, dans la limite de 218.444 € au titre de l'action 20-37 "Programmes routiers". Cette aide dépassant la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE

d'accorder à la commune de Donjeux, une aide pour l'aménagement urbain et sécuritaire de la traversée RD67A dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.050.198 € HT.

Cette aide, de 20 % dans la limite de 218.444 €, est prise au titre de l'action 20-37 "Programmes routiers".

Cette aide dépassant la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 janvier 2020	N°20-04
OBJET : Commune de La Porte du Der - Restructuration du Haras - Montier-en-Der	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune La Porte du Der (2.400 habitants) a pour ambition d'aménager le Haras National de Montier-en-Der (inscrit au titre des monuments historiques) pour qu'il devienne un lieu remarquable et incontournable dédié au tourisme et au cheval.

En 2006, la communauté de communes du Pays du Der a mené une première opération de valorisation du Haras National dans le cadre du label "pôle d'excellence rural". La Maison des Officier, située sur le site du Haras a été rénovée pour proposer un hébergement trois étoiles (financements GIP cumulés PER et MDE : 20% dans la limite de 59.240 € pour une assiette de 301.368 € HT).

Pour la commune, la restructuration des locaux du Haras s'intègre dans l'attractivité globale du la du Der et trouve un écho dans les démarches entreprises par le syndicat mixte de Der (plan marketing 2016-20121).

Ce projet doit conduire à moyen terme à la pérennité d'un pôle de compétitivité tourisme et cheval :

- concentration en un même lieu des savoirs et savoir-faire dans le domaine du loisir (centre d'équitation de loisirs, centre de formation à l'attelage, dressage, professionnels intervenant dans le bien-être du cheval) ;
- développement de la formation de jeunes professionnels du cheval (palefreniers, meneurs d'attelage, accompagnateurs de tourisme équestre,...) ;
- proposition de capacités d'hébergement modulables (touristes, cavaliers, jeunes publics, groupes) ;
- accueil d'artisans en lien avec le monde du cheval (sellier harnacheur, maréchal-ferrant,...) susceptible de compléter leur activité par la fabrication de produits touristiques ;
- proposition d'une activité culturelle régulière avec le soutien de l'AFPAN, association organisatrice du Festival Photo Montier, en matière d'expositions photo et d'ateliers pédagogiques.

Dans ce cadre, le groupement est sollicité par trois dossiers de demande :

1. la réfection des toitures des bâtiments entourant la cour d'exercice et la ferme. Les autres bâtiments (maison des officiers et conciergerie) ont déjà fait l'objet de réhabilitations.

Financeurs	Aide	Taux
Etat	85.664	16%
Conseil régional	88.864	16%
Conseil départemental	148.996	28%
GIP Haute-Marne	108.677	20%
Maître d'ouvrage	108.051	20%
TOTAL	540.252	100%

2. La rénovation des bâtiments pour créer différents espaces dédiés au loisir se déployant sur 1.658 m² :
    - un hébergement de 28 chambres de type hôtelier (985 m²) ;
    - une salle de petit déjeuner modulable en espace de conférence (255 m²) ;
    - une salle de réception pour la restauration de groupe (220 m²) ;
    - Un espace de réchauffage destiné aux traiteurs assurant la restauration (52 m²) ;
    - Un espace de vente de produits locaux (80 m²) ;
    - Un espace détente multimédia et balnéo (66 m²).

Financeurs	Aide	Taux
Etat	675.063	20%
Conseil régional	1.181.361	35%
GIP Haute-Marne	843.829	25%
Maître d'ouvrage	675.063	20%
TOTAL	3.375.316	100%

3. La construction d'un manège de 1.777 m² et d'une écurie de 18 boxes :

Financeurs	Aide	Taux
Etat	206.602	20%
Conseil régional	300.000	29%
Fonds Eperon	165.800	16%
GIP Haute-Marne	164.478	16%
Maître d'ouvrage	209.220	20%
TOTAL	1.046.100	100%

La compétence du comité exécutif est limitée à 400.000 € d'aide pour les subventions accordée dans le cadre de l'action 20-23 "Grands équipements touristiques départementaux".

Une participation globale du GIP Haute-Marne pourrait être de 1.116.984 € soit 23% des coûts restructuration du Haras de Montier-en-Der estimés à 4.961.668 € HT

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la commune de La Porte du Der, au titre de l'action 20-23 "Grands équipements touristiques départementaux" :

- pour la réfection des toitures des bâtiments dont le coût est estimé à 540.252 € HT, une aide de 20%, dans la limite de 108.677 € ;
- pour la rénovation des bâtiments pour créer différents espaces dédiés au loisir dont le coût est estimé à 3.375.316 € HT, une aide de 25%, dans la limite de 843.829 € ;
- pour la construction d'un manège et d'une écurie dont le coût est estimé à 1.046.100 € HT, une aide de 16%, dans la limite de 164.478 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE

d'accorder à la commune de La Porte du Der, au titre de l'action 20-23 "Grands équipements touristiques départementaux" :

- pour la réfection des toitures des bâtiments dont le coût est estimé à 540.252 € HT, une aide de 20%, dans la limite de 108.677 € ;
- pour la rénovation des bâtiments pour créer différents espaces dédiés au loisir dont le coût est estimé à 3.375.316 € HT, une aide de 25%, dans la limite de 843.829 € ;

- pour la construction d'un manège et d'une écurie dont le coût est estimé à 1.046.100 € HT, une aide de 16%, dans la limite de 164.478 €.

La participation globale du GIP Haute-Marne s'élève à 1.116.984 € soit 23% des coûts restructuration du Haras de Montier-en-Der estimés à 4.961.668 € HT.

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 janvier 2020	N°20-05
OBJET : SDED 52 - bornes de recharge de véhicules électriques	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le Syndicat départemental d'énergie et des déchets de Haute-Marne (SDED52) intervient au quotidien dans deux grands domaines de services publics pour le compte des communes et EPCI adhérents :

- Le domaine de l'énergie :
  - Développement et gestion du réseau public de distribution d'électricité au sein de 432 communes de Haute-Marne ;
  - Développement et gestion du réseau d'éclairage public au sein de 428 communes de Haute-Marne.
- Le domaine des déchets :
  - Traitement des déchets ménagers de la Haute-Marne ;
  - Collecte des déchets ménagers pour moitié des communes de Haute-Marne ;
  - Gestion d'un réseau de déchetteries.

Depuis plusieurs années, le SDED52 s'est engagé à travers l'exercice de ses compétences dans une stratégie d'efficacité énergétique en orientant ses investissements en faveur d'une maîtrise de la consommation et en privilégiant le recours aux énergies renouvelables.

En 2016, le syndicat s'est lancé dans une réflexion pour le développement d'un service de mobilité électrique. Une étude sur le potentiel du territoire haut-marnais a été lancé la même année afin de définir quel pourrait être l'usage du véhicule électrique sur le territoire et dans quelle proportion. Sur la base des expériences et des projets de territoires similaires à la Haute-Marne, cette étude a permis de mieux cerner les besoins en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques à court et moyen terme.

Il s'agit également de créer une continuité de service avec les territoires voisins (Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône, Meuse, Meurthe-et-Moselle) qui ont déjà déployé leur service.

L'étude a permis de définir une stratégie de déploiement d'Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) en plusieurs phases afin de répondre dans un premier temps à horizon 2020 à la mise en place du service et d'un premier maillage de bornes : 32 IRVE positionnées au niveau des bourgs-centres, des axes de circulation structurants et des sites touristiques.

Le SDED52 a fait le choix de retenir un seul prestataire pour la fourniture, la pose et la gestion du service, y compris la gestion du système de supervision et de la monétique.

Le syndicat a inscrit dans son budget d'investissement 2019 les crédits pour la pose de la moitié des IRVE de la première phase, les bornes suivantes seront posées en 2020.

Les coûts de fourniture et d'installation se détaillent comme suivant :

- Mise en place de la supervision et du service de mobilité électrique (accès web pour les usagers, gestion des abonnements, application smartphone, système de monétique) : 4.500 € HT ;
- Fourniture d'une IRVE à charge accélérée 7-22 KVA : 3.510 € HT ;
- Fourniture signalétique : 449 € HT ;

- Installation d'une IRVE (comprenant création d'un massif béton, pose de la signalétique, mise en service) : 2.291 € HT ;
- Raccordement au réseau de distribution publique d'électricité : 1.795 € HT.

Le coût annuel de fonctionnement est estimé à 943 € HT par IRVE.

Budget provisionnel d'investissement :

Nature des travaux	Coût prévisionnel (€ HT)
Mise en place du service au lancement du marché	4.500
Fourniture, pose et mise en service de 32 IRVE	257.440
Total	261.940

Plan de financement :

Financeur	Aides (€)	Taux
Conseil régional	140.800	54%
GIP Haute-Marne	68.752	26%
Maître d'ouvrage	52.388	20%
Total	261.940	100%

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder, au titre de l'action 20-41 "Mobilité électrique et hydrogène", une aide au SDED52 pour l'opération « bornes de recharge de véhicules électriques » dont l'assiette subventionnable s'élève à 261.940 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 26 %, dans la limite de 68.752 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE

d'accorder au SDED52, une aide pour l'opération « bornes de recharge de véhicules électriques » dont l'assiette subventionnable s'élève à 261.940 € HT.

Cette aide, de 26 %, dans la limite de 68.752 €, est prise au titre de l'action 20-41 "Mobilité électrique et hydrogène".

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (50.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 janvier 2020	N°20-06
OBJET : **FREUDENBERG JOINTS ELASTOMERES SAS - industrialisation de joints pliables pour véhicules électriques - Langres**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le groupe Freudenberg a été fondé en 1849 en Allemagne. Il est présent dans la production de matériel d'entretien ménager mais également dans celle de filtres à huile et à air, le matériel médical, les revêtements de sols, les joints d'étanchéité pour l'automobile, l'aéronautique,...

Groupe familial, il compte 48.894 collaborateur et réalise environ 7,5 milliard de chiffre d'affaires consolidé.

L'usine de Langres emploie 400 personnes réparties en deux entités : Freudenberg Sealing Technologies (FST) et Freudenberg Joints Elastomères (branche de FST).

Freudenberg Joints Elastomères (FJE) présente à Langres avec 81 collaborateurs et à Chamboret (78 – Yvelines) est spécialisée dans la fabrication de joints plats de grandes dimensions (400 à 500 mm) pour les moteurs thermiques.

Dès fin 2018, FJE a lancé un programme de R&D pour développer un joint plat de très grande dimension, pliable à l'issue de la ligne de production dont l'objectif sera d'assurer l'étanchéité des batteries-châssis des futures plateformes des véhicules 100% électriques avec batteries au lithium.

Dans cette configuration, le joint d'étanchéité doit répondre à des contraintes fortes en matière d'étanchéité (pluie, sel, poussière), de protection (incendie) mais aussi éviter que la batterie ne perturbe le fonctionnement des équipements électroniques embarqués (cage de Faraday).

Par ailleurs, la dimension des joints à produire est très importante, puisqu'il doit couvrir l'empattement du véhicule. Les principaux verrous technologiques sont :

- L'injection et le moulage d'un silicone sur de très grandes dimensions, en conservant un haut niveau de précision ;
- Garantir l'adhérence entre l'armature en aluminium et le silicone ;
- Eliminer l'ensemble des imperfections (coulures, résidus) qui empêcherait la robotisation du procédé ;
- Proposer une alternative à l'armature en aluminium par une armature plastique, moins cher et qui permettrait de se positionner par rapport à la future concurrence.

Le projet est découpé en sept lots dont certains sont exclus de l'assiette R&D :

Lots	Description
Lot 1 – maîtrise de l'injection de silicone	• Etude de différentes solutions d'injection • Caractérisation de propriété physique du silicone
Lot 2 – maîtrise de l'adhérisation cohésive silicone/aluminium	• Recherche de solutions de traitement de surface de l'aluminium en vue de renforcer l'adhérence ; • Caractérisation de solutions d'encollage ; • Etude de la cohésivité selon différents paramètres (temps d'attentes, vitesse de flux) ; • Etude de design de moule.
Lot 3 – conception d'une machine intégrant la gravure de QR Code, l'insertion de pin's de montage	NON RETENU

et le contrôle d'air	
Lot 4 – intégration robotisée de la ligne pilote	NON RETENU
Lot 5 – étude des solutions pour éliminer les bavures à la suite de l'injection	• Etude de la potentialité d'économie de matière par le design du joint ; • Test de prototypes de moules ; • Essai de presse, conception de plateaux de presse, création d'une méthode de calcul d'épaisseur.
Lot 6 – duplication de la ligne	NON RETENU
Lot 7 – étude de la faisabilité d'une alternative à l'armature en aluminium, en la remplaçant par une armature en plastique	Etude de faisabilité par prototypage d'une solution de substitution à l'armature en aluminium

Catégories de dépenses	**Montant prévisionnel total**
Dépenses directes de personnel	1.296.057
Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés	194.408
Dépenses de prestations externes de service	72.386
Dépenses de déplacement	81.319
Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	521.638
Dépenses d'amortissement	2.728.130
Autres dépenses	366.157
TOTAL dépenses prévisionnelles	**5.260.096**

Financeurs	**Aide**	**Taux**
FEDER	657.512	13%
Conseil régional	250.000	5%
GIP Haute-Marne	407.512	8%
Maître d'ouvrage	3.945.072	75%
TOTAL	**5.260.096**	**100%**

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à FREUDENBERG JOINTS ELASTOMERES SAS, une aide pour l'industrialisation de joints pliables pour véhicules électriques dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 5.260.096 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 8 %, dans la limite de 407.512 € au titre de l'action 20-11 "Subvention investissements innovants des entreprises et recherche-développement".

L'aide serait allouée sur la base régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE

d'accorder à FREUDENBERG JOINTS ELASTOMERES SAS, une aide pour l'industrialisation de joints pliables pour véhicules électriques dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 5.260.096 € HT.

Cette aide, de 8 %, dans la limite de 407.512 €, est attribuée au titre de l'action 20-11 "Subvention investissements innovants des entreprises et recherche-développement".

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (300.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

L'aide sera allouée sur la base régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

RESULTAT DU VOTE :	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 janvier 2020	N°20-07
OBJET : Contrat de ville de Chaumont 2015-2020 - Modifications	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 18 mars 2011, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Chaumont 2010-2014, qui comportait initialement sept opérations. Le coût total était estimé à 42.150.000 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 30 % dans la limite de 12.640.000 €.

La convention initiale ayant fait l'objet de quelques ajustements par voie d'avenants, la convention portait au final sur cinq opérations, d'un coût total estimé à 42.325.000 € HT, l'aide du GIP étant maintenue à 12.640.000 € (30 %).

A fin 2014, quatre opérations avaient été réalisées :

- le multiplexe cinématographique,

- le centre international du graphisme,

- l'aménagement des espaces publics dans le quartier de la gare et le pôle d'échanges multimodal,

- la réhabilitation d'une friche en centre-ville pour regrouper les services municipaux,

pour un montant global de travaux de 36.741.887 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 10.090.465 €. Le programme de travaux avait donc été réalisé à 80 %.

Contrat de ville 2015-2020

Pour la mandature 2014-2020, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels dont les enveloppes sont, pour 2015-2020, identiques aux enveloppes des contrats 2010-2014.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 octobre 2015, s'est prononcé sur une maquette comportant quatre opérations dont le coût total prévisionnel s'élevait à 36.078.899 €. Le financement du GIP Haute-Marne représentait 30 % dans la limite de 10.793.162 €.

Le 12 mars 2018, le conseil d'administration s'est prononcé favorablement sur une nouvelle maquette comportant huit opérations dont le coût total prévisionnel s'élevait à 47.795.408 € HT. Le financement du Groupement représentait 26 % dans la limite de 12.640.000 € HT.

La convention correspondante a été signée le 14 septembre 2018 entre le GIP Haute-Marne, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

Le Groupement a engagé 9.947.067 € sur ces projets, dont 4.256.240 € ont été versés au 3 décembre 2019.

Par courriers du 27 novembre 2019, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont ont sollicité la modification du contrat de ville de Chaumont 2015-2020 prenant en compte :

I – l'ajustement des montants pour quatre projets qui sont aujourd'hui soldés et dont le coût de réalisation est inférieur aux prévisions :

- Action 2 - **Pôle associatif Rostand** : le montant des travaux passe de 4.712.786 € HT à 3.879.077 € HT et la subvention, au taux de 30 %, passe de 1.410.840 € à 1.163.723 €.

- Action 3 – **Mission locale** (espace dédié aux services publics de formation professionnelle et d'insertion) : le montant des travaux passe de 714.347 € HT à 610.723 € HT et la subvention, au taux de 26 %, passe de 186.793 € à 158 788 €.

- Action 6 – **Travaux bâtiment ancienne école Guizot pour l'implantation des Restos du Cœur** : le montant des travaux passe de 160.000 € à 133.548 € HT et la subvention, au taux de 30 %, passe de 48.000 € à 40.064 €.

- Action 8 – **Réfection des vestiaires du stade Daniel Louis** : le montant des travaux passe de 563.416 € HT à 555.147 € HT et la subvention, au taux de 30 %, passe de 169.025 € à 166.544 €.

285.539 € de reliquats de subventions pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

II – le report en 2023 du démarrage du projet de parc urbain en cœur de quartier Rochotte, après démolition des immeubles,

- Action 4 – **Aménagement du cœur de quartier Rochotte** : projet différé

1.066.320 € de subvention pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

III – l'augmentation du taux de subvention du GIP Haute-Marne sur certaines opérations dont les financements s'avèrent en-deçà des montants escomptés

- Action 1 – **Construction d'un centre aquatique, salle de sport et de spectacle – PALESTRA** : le montant des travaux est ajusté de 31.122.527 € HT à 30.372.244 € HT.

Par ailleurs, l'Agglomération de Chaumont n'ayant pas obtenu toutes les subventions attendues, elle sollicite l'augmentation du taux de subvention qui passerait de 26 % à 30 %, taux maximum autorisé.

La subvention du Groupement passerait alors de 8.129.210 € à 9 111 673 €, correspondant à une augmentation de 982.463 €.

- Action 5 – **Plan écoles (Ferry, Cassin, Lafayette, Herriot...)**

Le montant des travaux envisagés est revu à la baisse. Il passe de 6.156.123 € HT à 2.183.278 € HT.

Par ailleurs, la Ville de Chaumont sollicite l'augmentation du taux de subvention, qui passerait de 23 % à 26 %, afin d'optimiser le plan de financement.

La subvention du Groupement passerait alors de 1.386.269 € à 572.154 €, correspondant à une diminution de 814.115 €.

IV – la création de deux nouvelles opérations

- Action 9 – **Démolition de l'internat de l'ancien lycée du Haut-du-Val**

Dans la perspective de l'ouverture prochaine de PALESTRA, et afin de rendre ce nouveau projet urbain cohérent, la Ville de Chaumont prévoit de désamianter et de démolir l'internat de l'ancien lycée du Haut-du-Val situé à proximité.

- Coût prévisionnel : 505.120 € HT
- GIP : 151.536 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

- Action 10 – **Création d'un groupe scolaire à la Rochotte (tranche 1)**

Sur le quartier de la Rochotte, les écoles Pillon (maternelle et élémentaire) et Prévert (élémentaire), devenues vétustes avec la présence d'amiante et une construction de type Pailleron notamment, ne remplissent plus les conditions adaptées pour accueillir les enfants, les enseignants et les parents.

Ainsi la Ville de Chaumont a-t-elle décidé d'entreprendre la construction d'un nouveau groupe scolaire de quinze classes (neuf élémentaires et six maternelles), dont l'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2022.

Le groupe scolaire, d'une surface totale de 3 686 m², comprendra également une restauration scolaire de proximité ainsi qu'une structure de loisirs péri et extrascolaire.

Il s'agit d'une première tranche intégrant les études et une partie des travaux.

- Coût prévisionnel : 3.439.917 € HT
- GIP : 1.031.975 € (30%)
- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

Il est proposé au conseil d'administration d'acter, au titre de l'action 20-31 « Contrats de centralité 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Chaumont 2015-2020 conformément à la demande présentée par l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Chaumont figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de ville de Chaumont 2015-2020 comporte 9 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 42.490.863 € HT avec un financement du Groupement qui pourrait être limité à 12.640.000 € (30 %).

Le conseil d'administration est invité par ailleurs à autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Chaumont 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 9 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE

- d'acter, au titre de l'action 20-31 « Contrats de centralité 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Chaumont 2015-2020 conformément à la demande présentée par l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Chaumont figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de ville de Chaumont 2015-2020 comporte 9 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 42.490.863 € HT avec un financement du Groupement limité à 12.640.000 € (30 %).

- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Chaumont 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des neuf opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**

	CONTRAT DE VILLE 2015-2020 suite CA du 12 mars 2018					PROPOSITION MODIFICATION CONTRAT DE VILLE 2015-2020 CA du 10 janvier 2020					OBSERVATIONS
ACTION	Opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant des travaux HT	Participation GIP		Opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant des travaux HT	Participation GIP		
				Montant	%				Montant	%	
1	Construction d'un centre aquatique, salle de sport et de spectacle	Agglomération de Chaumont	31 122 527	8 129 210	26%	Construction d'un centre aquatique, salle de sport et de spectacle	Agglomération de Chaumont	30 372 244	9 111 673	30%	Modification du montant des travaux. Augmentation du taux de subvention de 26 à 30 %, d'où augmentation de la subvention.
2	Pôle associatif Rostand	Ville de Chaumont	4 712 786	1 410 840	30%	Pôle associatif Rostand	Ville de Chaumont	3 879 077	1 163 723	30%	Dossier soldé - chiffres réels
3	Mission locale (espace dédié aux services publics de formation professionnelle et d'insertion)	Ville de Chaumont	714 347	186 793	26%	Mission locale (espace dédié aux services publics de formation professionnelle et d'insertion)	Ville de Chaumont	610 723	158 788	26%	Dossier soldé - chiffres réels
4	Aménagement du cœur de quartier Rochotte	Chaumont Habitat	1 575 710	472 713	30%	Aménagement du cœur de quartier Rochotte	Chaumont Habitat				Projet reporté
		Ville de Chaumont	1 978 690	593 607	30%		Ville de Chaumont				
5	Plan écoles (Ferry, Cassin, Lafayette, Herriot...)	Ville de Chaumont	6 156 123	1 386 269	23%	Plan écoles (Ferry, Cassin, Lafayette, Herriot...)	Ville de Chaumont	2 183 278	572 154	26%	Diminution des montants Augmentation du taux de subvention
6	Travaux bâtiment ancienne école Guizot en vue de l'implantation des Restos du Cœur	Ville de Chaumont	160 000	48 000	30%	Travaux bâtiment ancienne école Guizot en vue de l'implantation des Restos du Cœur	Ville de Chaumont	133 548	40 064	30%	Dossier soldé - chiffres réels
7	Rénovation des installations techniques de la Maison du Livre et de l'Affiche - Les Silos	Ville de Chaumont	811 809	243 543	30%	Rénovation des installations techniques de la Maison du Livre et de l'Affiche - Les Silos	Ville de Chaumont	811 809	243 543	30%	
8	Réfection des vestiaires du Stade Daniel Louis	Ville de Chaumont	563 416	169 025	30%	Réfection des vestiaires du Stade Daniel Louis	Ville de Chaumont	555 147	166 544	30%	Dossier soldé - chiffres réels
9						Démolition de l'internat de l'ancien lycée du Haut du Val	Ville de Chaumont	505 120	151 536	30%	Nouvelle action
10						Création d'un groupe scolaire à la Rochotte (Tranche 1)	Ville de Chaumont	3 439 917	1 031 975	30%	Nouvelle action
	TOTAL		47 795 408	12 640 000	26%	TOTAL		42 490 863	12 640 000	30%	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **REUNION DU 10 janvier 2020**	**N°20-08**
OBJET : Contrat de ville de Langres 2015-2020 – Modifications	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Rappel du bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 5 juillet 2012, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Langres 2010-2014, qui comportait cinq opérations. Le coût total était estimé à 22.761.700 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 27 % dans la limite de 6.090.000 €.

A fin 2014, deux opérations avaient été réalisées :

- la construction du centre aquatique sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Grand Langres,

- la rénovation de la place Diderot sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Langres,

pour un montant global de travaux de 10.170.051 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 3.009.614 €. Le programme de travaux a donc été réalisé à 49 %.

Contrat de ville 2015-2020

Pour la mandature communale 2014-2020, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Le contrat de ville de Langres n'étant pas totalement finalisé, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 2 juillet 2018, s'est prononcé sur une quatrième maquette comportant 30 opérations dont le coût total s'élève à 28.345.525 € HT, avec un volume global de subvention représentant 26 %, soit 7.304.569 €.

Toutefois, les montants de financement sollicités sur les projets (7.304.569 €) étant supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020, identique à l'enveloppe 2010-2014 (6.790.000 €), le Groupement peut participer au fonctionnement des opérations du contrat de ville de Langres dans la limite d'une enveloppe globale de 6.790.000 €, dont 6.390.000 € au profit des collectivités.

La convention de partenariat correspondante, entre le GIP Haute-Marne, la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres, a été signée le 2 octobre 2018.

Le GIP Haute-Marne a engagé 2.132.189 € sur ces projets, dont 1.771.954 € (83 %) ont été versés à ce jour.

La Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres ont sollicité la modification du contrat de ville de Langres 2015-2020 prenant en compte :

I – l'ajustement des montants pour 2 projets qui sont aujourd'hui soldés et dont le coût de réalisation est inférieur aux prévisions :

- Action 2-5 – **Création d'une aire d'accueil et de services pour camping-car** : le montant des travaux passe de 270.000 € HT à 228.840 € HT et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 81.000 € à 68.652 €.

- Action 4-2 – **Liaison Est-Ouest Corlée** : le montant des travaux passe de 400.000 € HT à 156.144 € HT et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 120.000 € à 46.843 €.

85.505 € de reliquats de subventions pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

II – l'annulation et le report de 10 projets :

- Action 2-3 – **Signalétique urbaine**.
- Action 2-7 – **Cinéma**.
- Action 3-2 – **Fibre optique**.
- Action 5-1 – **Requalification des rues et mise en accessibilité des espaces publics**.
- Action 6-1 – **Mise aux normes d'accessibilité des points d'arrêt des transports urbains**.
- Action 7-3 – **Création de voies d'accès – Infrastructures pour accès Nord de la BSMAT (bâtiment 10 – Maison médicale)**.
- Action 7-5 – **Création de voies d'accès – Infrastructures pour accès Sud de la Citadelle**.
- Action 9-1 – **Hôtel de Ville**.
- Action 9-2 – **Réhabilitation ou reconstruction de vestiaires pour le Tennis Club**.
- Action 9-3 – **Réhabilitation des équipements sportifs**.

1.396.700 € de subventions pourraient de ce fait être affectés à d'autres projets.

III – l'évolution du montant des travaux ou du taux de subvention du GIP Haute-Marne et par conséquent du montant de la subvention sur 9 opérations :

Ajustement à la baisse pour 5 opérations

- Action 1-3 – **Restauration d'œuvres** :

Le montant des travaux passe de 500.000 € HT à 299.516 € HT, et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 150.000 € à 87.272 €, soit une diminution de 62.728 €.

- Action 5-2 – **Requalification de la rue de l'Etoile de Langres** :

Le montant des travaux passe de 160.000 € HT à 125.837 € HT, et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 48.000 € à 37.751 €, soit une diminution de 10.249 €.

- Action 7-6 – **Aménagement du bâtiment 21 rue Turenne (quartier de la Citadelle), activités tertiaires et services à la population** :

Le montant des travaux passe de 2.365.000 € HT à 744.090 € HT, et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 709.500 € à 223.227 €, soit une diminution de 486.273 €.

- Action 9-5 – **Toiture POINFOR** :

Le montant des travaux passe de 85.000 € HT à 54.828 € HT, et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 25.500 € à 16.448 €, soit une diminution de 9.052 €.

- Action 10-1 – **Langres à la Renaissance 2018** :

Le montant des dépenses passe de 303.100 € HT à 186.810 € HT, et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 90.930 € à 56.043 €, soit une diminution de 34.887 €.

Ajustement à la hausse pour 4 opérations

- Action 1-2 – **Réserves des musées** :

Le montant des travaux passe de 615.000 € HT à 895.000 € HT, et la subvention, au taux de 20 %, passerait de 123.000 € à 179.000 €, soit une augmentation de 56.000 €.

- Action 2-6 – **Champs des Sœurs – Accès hôpital et Crémaillère** :

Le montant des travaux passe de 90.000 € HT à 170.900 € HT, et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 27.000 € à 51.270 €, soit une augmentation de 24.270 €.

- Action 3-1 – **Equipements de vidéo protection** :

Le montant des travaux passe de 150.000 € HT à 200.000 € HT, et la subvention, au taux de 30 %, passerait de 45.000 € à 60.000 €, soit une augmentation de 15.000 €.

- Action 7-1 – **Pôle scolaire des quartiers neufs** :

Le montant des travaux est ajusté de 6.108.746 € HT à 9.389.320 € HT.

Par ailleurs, la Communauté de communes du Grand Langres sollicite l'augmentation du taux de subvention qui passerait de 30 % à 40 %. L'action 20-31 « Contrats de ville 2015-2020 » du programme d'activité offre cette possibilité.

La subvention du Groupement passerait alors de 1.832.624 € à 3.755.728 €, correspondant à une augmentation de 1.923.104 €.

Il est à noter que des travaux complémentaires pourraient être proposés dans le futur contrat de ville

IV – la création d'une nouvelle opération

- Action 7-8 – **Installation d'un pentaglisse à Aqualangres**

Il s'agit de la construction d'un toboggan multipistes type pentaglisse pour le développement de l'attractivité du centre aquatique Aqualangres lors de la saison estivale.

- Coût prévisionnel : 400.000 € HT
- GIP : 120.000 € (30 %)
- Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Grand Langres

Il est proposé au conseil d'administration d'acter, au titre de l'action 20-31 « Contrats de centralité 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Langres 2015-2020 conformément à la demande présentée par la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Langres figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de ville de Langres 2015-2020 comporte 21 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 24.871.464 € HT avec un volume global de subvention représentant 7.357.549 €, soit 30 %.

Toutefois, les montants de financement sollicités sur les projets (7.357.549 €) étant supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020 (6.790.000 €), le Groupement pourrait participer au financement des opérations du contrat de ville de Langres dans la limite d'une enveloppe globale de 6.790.000 €, dont 6.390.000 € au profit des collectivités (ville, communauté de communes et PETR) et 400.000 € au profit de l'Etat. Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

Le conseil d'administration est invité par ailleurs à autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Langres 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 21 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE

- d'acter, au titre de l'action 20-31 « Contrats de centralité 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Langres 2015-2020 conformément à la demande présentée par la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Langres figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de ville de Langres 2015-2020 comporte 21 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 24.871.464 € HT avec un volume global de subvention représentant 7.357.549 €, soit 30 %.

Toutefois, les montants de financement sollicités sur les projets (7.357.549 €) étant supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020 (6.790.000 €), le Groupement peut participer au financement des opérations du contrat de ville de Langres dans la limite d'une enveloppe globale de 6.790.000 €, dont 6.390.000 € au profit des collectivités (ville, communauté de communes et PETR) et 400.000 € au profit de l'Etat. Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la Communauté de communes du Grand Langres et la Ville de Langres.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Langres 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 21 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**

Annexe à la délibération 20-08 du10 janvier 2020
Contrat de ville de Langres 2015-2020 - Modifications

ACTION	CONTRAT DE VILLE SUITE AU CA DU 2 JUILLET 2018					CONTRAT DE VILLE SUITE AU CA DU 2 JUILLET 2018					
	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT HT	TAUX	AIDE GIP	MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT HT	TAUX	AIDE GIP	OBSERVATIONS
	Axe 1 : Patrimoine culturel					Axe 1 : Patrimoine culturel					
	Ville de Langres	Action 1-1 : Restauration et mise en valeur des monuments historiques protégés				Ville de Langres	Action 1-1 : Restauration et mise en valeur des monuments historiques protégés				
		Travaux de restauration et d'entretien des remparts	6 000 000	15%	900 000		Travaux de restauration et d'entretien des remparts	6 000 000	15%	900 000	
		Restauration et mise en valeur de la Maison Renaissance	350 154	30%	105 046		Restauration et mise en valeur de la Maison Renaissance	350 154	30%	105 046	
	Ville de Langres	Action 1-2 : Réserves des Musées	615 000	20%	123 000	Ville de Langres	Action 1-2 : Réserves des Musées	895 000	20%	179 000	En augmentation
	Ville de Langres	Action 1-3 : Restauration d'oeuvres	500 000	30%	150 000	Ville de Langres	Action 1-3 : Restauration d'oeuvres	299 516	30%	87 272	En diminution
	Ville de Langres	Action 1-4 : Programme de modernisation des équipements culturels (Musée des lumières Denis Diderot, Musée Guy Baillet, Bibliothèque Marcel Arland, Réserves des Musées)	453 000	30%	135 900	Ville de Langres	Action 1-4 : Programme de modernisation des équipements culturels (Musée des lumières Denis Diderot, Musée Guy Baillet, Bibliothèque Marcel Arland, Réserves des Musées)	453 000	30%	135 900	
	Ville de Langres	Action 1-5 : Tour Navarre	ULTERIEUR			Ville de Langres	Action 1-5 : Tour Navarre	ULTERIEUR			
	Axe 2 : Aménagements centre historique					Axe 2 : Aménagements centre historique					
	Ville de Langres	Action 2-1 : Place Burelle et Place du Centenaire	ULTERIEUR			Ville de Langres	Action 2-1 : Place Burelle et Place du Centenaire	ULTERIEUR			
	Ville de Langres	Action 2-2 : requalification rue du Cardinal Morlot et Place Ziegler	500 000	26%	129 602	Ville de Langres	Action 2-2 : requalification rue du Cardinal Morlot et Place Ziegler	500 000	26%	129 602	
	Ville de Langres	Action 2-3 : signalétique urbaine	25 000	30%	7 500	Ville de Langres	Action 2-3 : signalétique urbaine				Opération reportée
	Ville de Langres	Action 2-4 : Sous-Bie – Rénovation des ascenseurs inclinés qui relient le parking Sous-Bie au Centre-Ville	572 537	24%	137 421	Ville de Langres	Action 2-4 : Sous-Bie – Rénovation des ascenseurs inclinés qui relient le parking Sous-Bie au Centre-Ville	572 537	24%	137 421	
	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)	Action 2-5 : Création aire d'accueil et de services camping car	270 000	30%	81 000	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)	Action 2-5 : Création aire d'accueil et de services camping car	228 840	30%	68 652	Dossier soldé - chiffres réels
	Ville de Langres	Action 2-6 : Champs des Soeurs - Accès hôpital et Crémaillère	90 000	30%	27 000	Ville de Langres	Action 2-6 : Champs des Soeurs - Accès hôpital et Crémaillère	170 900	30%	51 270	En augmentation
	CCGL	Action 2-7 : Cinéma	200 000	30%	60 000	CCGL	Action 2-7 : Cinéma				Opération reportée
	Axe 3 : Technologies de l'information et de la communication (TIC) et sécurité					Axe 3 : Technologies de l'information et de la communication (TIC) et sécurité					
	Ville de Langres	Action 3-1 : Equipements de vidéo protection	150 000	30%	45 000	Ville de Langres	Action 3-1 : Equipements de vidéo protection	200 000	30%	60 000	En augmentation
	Ville de Langres ou CGCL	Action 3-2 : Fibre optique	250 000	30%	75 000	Ville de Langres ou CGCL	Action 3-2 : Fibre optique				Opération reportée
	Axe 4 : Aménagement zones commerciales et urbaines					Axe 4 : Aménagement zones commerciales et urbaines					
	Ville de Langres	Action 4-1 : Rue de la Tuilerie	380 000	30%	114 000	Ville de Langres	Action 4-1 : Rue de la Tuilerie	380 000	30%	114 000	
	Ville de Langres	Action 4-2 : Liaison Est-Ouest Corlée	400 000	30%	120 000	Ville de Langres	Action 4-2 : Liaison Est-Ouest Corlée	156 144	30%	46 843	Dossier soldé - chiffres réels
	Axe 5 : Espaces commerciaux et artisanaux					Axe 5 : Espaces commerciaux et artisanaux					
	Ville de Langres	Action 5-1 : Requalification des rues et mise en accessibilité des espaces publics	210 000	30%	63 000	Ville de Langres	Action 5-1 : Requalification des rues et mise en accessibilité des espaces publics				Opération reportée
	Ville de Langres	Action 5-2 : Requalification de la rue de l'Etoile de Langres	160 000	30%	48 000	Ville de Langres	Action 5-2 : Requalification de la rue de l'Etoile de Langres	125 837	30%	37 751	En diminution - chiffres réels
	Axe 6 : Intermodalités et transports					Axe 6 : Intermodalités et transports					
	Ville de Langres	Action 6-1 : Mise aux normes d'accessibilité des points d'arrêt des transports urbains	300 000	30%	90 000	Ville de Langres	Action 6-1 : Mise aux normes d'accessibilité des points d'arrêt des transports urbains				Opération reportée

Annexe à la délibération 20-08 du10 janvier 2020
Contrat de ville de Langres 2015-2020 - Modifications

CONTRAT DE VILLE SUITE AU CA DU 2 JUILLET 2018						CONTRAT DE VILLE SUITE AU CA DU 2 JUILLET 2018					
MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT HT	TAUX	AIDE GIP		MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT HT	TAUX	AIDE GIP	OBSERVATIONS
Axe 7 : Quartier de la Citadelle – Projets intercommunaux Grand						Axe 7 : Quartier de la Citadelle – Projets intercommunaux Grand Langres					
CCGL	Action 7-1 : Pôle scolaire quartiers neufs	6 108 746	30%	1 832 624		CCGL	Action 7-1 : Pôle scolaire quartiers neufs	9 389 320	40%	3 755 728	En augmentation Travaux complémentaires sur prochain contrat de ville
	Action 7-2 : Cinéma (nouvelle action 2-7)						Action 7-2 : Cinéma (nouvelle action 2-7)				
CCGL	Action 7-3 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Nord de la BSMAT (bâtiment 10 - maison médicale)	1 868 500	20%	373 700		CCGL	Action 7-3 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Nord de la BSMAT (bâtiment 10 - maison médicale)				Opération reportée
	Action 7-4 SUPPRIMEE (voie d'accès au cinéma)						Action 7-4 SUPPRIMEE (voie d'accès au cinéma)				
CCGL	Action 7-5 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Sud de la Citadelle	85 000	30%	25 500		CCGL	Action 7-5 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Sud de la Citadelle				Opération reportée
CCGL	Action 7-6 : Aménagement du bâtiment 21 rue Turenne (quartier de la citadelle), activités tertiaires et services à la population	2 365 000	30%	709 500		CCGL	Action 7-6 : Aménagement du bâtiment 21 rue Turenne (quartier de la citadelle), activités tertiaires et services à la population	744 090	30%	223 227	En diminution
CCGL	Action 7-7 : Pôle d'excellence rurale pôle petite enfance	2 194 488	30%	658 346		CCGL	Action 7-7 : Pôle d'excellence rurale pôle petite enfance	2 194 488	30%	658 346	
						CCGL	Action 7-8 : Installation d'un Pentaglisse à Aqualangres	400 000	30%	120 000	Nouvelle action
Axe 8 : Sous-Préfecture – Maison des services de l'Etat						Axe 8 : Sous-Préfecture – Maison des services de l'Etat					
Etat	Action 8-1 : Réhabilitation de la Sous-Préfecture de Langres	1 320 000	30%	400 000		Etat	Action 8-1 : Réhabilitation de la Sous-Préfecture de Langres	1 320 000	30%	400 000	
Axe 9 : Modernisation des équipements et espaces publics						Axe 9 : Modernisation des équipements et espaces publics					
Ville de Langres	Action 9-1 : Hôtel de Ville	1 600 000	30%	480 000		Ville de Langres	Action 9-1 : Hôtel de Ville				Opération reportée
Ville de Langres	Action 9-2 : Réhabilitation ou reconstruction de vestiaires pour le Tennis Club	140 000	30%	42 000		Ville de Langres	Action 9-2 : Réhabilitation ou reconstruction de vestiaires pour le Tennis Club				Opération reportée
Ville de Langres	Action 9-3 : Réhabilitation des équipements sportifs	600 000	30%	180 000		Ville de Langres	Action 9-3 : Réhabilitation des équipements sportifs				Opération reportée
Ville de Langres	Action 9-4 : Réhabilitation de l'EPIDE	250 000	30%	75 000		Ville de Langres	Action 9-4 : Réhabilitation de l'EPIDE	250 000	30%	75 000	
Ville de Langres	Action 9-5 : Toiture POINFOR	85 000	30%	25 500		Ville de Langres	Action 9-5 : Toiture POINFOR	54 823	30%	16 448	Dossier soldé - chiffres réels
Axe 10 : Rayonnement culturel						Axe 10 : Rayonnement culturel					
Ville de Langres	Action 10-1 : Langres à la Renaissance 2018	303 100	30%	90 930		Ville de Langres	Action 10-1 : Langres à la Renaissance 2018	186 810	30%	56 043	chiffres réels
TOTAL		28 345 525	26%	7 304 569				24 871 464	30%	7 357 549	

CONTRAT DE VILLE SUITE AU CA DU 2 JUILLET 2018					CONTRAT DE VILLE SUITE AU CA DU 2 JUILLET 2018				
TOTAUX	Montant des travaux HT	Taux	Aide sollicitée du GIP Haute-Marne	Enveloppe GIP Haute-Marne	TOTAUX	Montant des travaux HT	Taux	Aide sollicitée du GIP Haute-Marne	Enveloppe GIP Haute-Marne
Collectivités	26 755 525	26%	6 823 569		Collectivités	23 322 624	30%	6 888 897	
PETR	270 000	30%	81 000		PETR	228 840	30%	68 652	
				6 390 000					6 390 000
Etat	1 320 000	30%	400 000 €	400 000	Etat	1 320 000	30%	400 000 €	400 000
TOTAL GENERAL	28 345 525	26%	7 304 569	6 790 000	TOTAL GENERAL	24 871 464	30%	7 357 549	6 790 000

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **REUNION DU 10 janvier 2020**	**N°20-09**
OBJET : Unités de méthanisation – Appel à projets ADEME-REGION 2018	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le programme d'activité prévoit l'accompagnement des créations d'unités de méthanisation.

Ainsi depuis 2013, douze projets représentant 20,35 M€ HT, ont été accompagnés pour un total d'aide de 1,93 M€ (9%).

En matière de projets environnementaux en général et des unités de méthanisation en particulier, le groupement s'appuie sur l'analyse technique de l'ADEME pour dimensionner ses interventions.

En 2018, un appel à projets a été lancé au niveau de la région Grand Est avec la possibilité de lever des fonds provenant de l'ADEME, du conseil régional mais également du FEDER. La volonté des financeurs publics étaient d'aider de façon significative l'ensemble des opérations éligibles.

Ainsi, les aides apportées un ou plusieurs de ces trois financeurs devaient permettre de « booster » le taux de rendement interne (TRI) des projets pour le porter à 10%

Sur les 11 opérations inscrites en Haute-Marne, cinq sont en cogénération et sur des durées de rachat longue durée (20 ans) et un TRI sur 140.000 heures dégradé.

Selon les analyses financières réalisées conjointement par l'ADEME et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, il pourrait exister une possibilité de financement complémentaire pour le GIP Haute-Marne sur ces cinq projets.

Porteur	BMG ENERGY	SCEA DE MEUDRY	METHASOURCE	GAEC DE LA LOSNE	SAS ENERGIZE
Localisation	BRACHAY	BOUZANCOURT	NINVILLE	VERSEILLES-LE-BAS	BRAINVILLE-S/-MEUSE
Montant éligible	1.947.363	3.025.195	1.758.222	829.418	1.761.756
ADEME-REGION	300.000	176.500	165.000	206.000	181.000
FEDER		176.500	165.000		181.000
GIP Haute-Marne	110.000	140.000	125.000	40.000	80.000
Taux financement total	21%	16%	25%	30%	25%

Les six autres projets bénéficient déjà d'un taux de rendement interne de 10% avec les aides ADEME-Région-FEDER.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder, au titre de l'action 20-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" d'accorder une aide :

- à BMG ENERGY pour la construction d'une unité de méthanisation à Brachay dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.947.363 € HT.
  Cette aide pourrait s'élever à 6 %, dans la limite de 110.000 €.
- à SCEA DE MEUDRY pour la construction d'une unité de méthanisation à Bouzancourt dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 3.025.195 € HT.
  Cette aide pourrait s'élever à 5 %, dans la limite de 140.000 €.

- à METHASOURCE pour la construction d'une unité de méthanisation à Ninville dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.758.222 € HT.
  Cette aide pourrait s'élever à 7 %, dans la limite de 125.000 €.
- à GAEC DE LA LOSNE pour la construction d'une unité de méthanisation à Verseilles-le-Bas dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 829.418 € HT.
  Cette aide pourrait s'élever à 5 %, dans la limite de 40.000 €.
- à SAS ENERGIZE pour la construction d'une unité de méthanisation à Brainville-sur-Meuse dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.761.756 € HT.
  Cette aide pourrait s'élever à 5 %, dans la limite de 80.000 €.

Soit sur l'ensemble de l'appel à projets 2018 un financement GIP Haute-Marne cumulé de 495.000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE

d'accorder, au titre de l'action 20-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" d'accorder une aide :

- à BMG ENERGY pour la construction d'une unité de méthanisation à Brachay dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.947.363 € HT.
  Cette aide s'élève à 6 %, dans la limite de 110.000 €.
- à SCEA DE MEUDRY pour la construction d'une unité de méthanisation à Bouzancourt dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 3.025.195 € HT.
  Cette aide s'élève à 5 %, dans la limite de 140.000 €.
- à METHASOURCE pour la construction d'une unité de méthanisation à Ninville dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.758.222 € HT.
  Cette aide s'élève à 7 %, dans la limite de 125.000 €.
- à GAEC DE LA LOSNE pour la construction d'une unité de méthanisation à Verseilles-le-Bas dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 829.418 € HT.
  Cette aide s'élève à 5 %, dans la limite de 40.000 €.
- à SAS ENERGIZE pour la construction d'une unité de méthanisation à Brainville-sur-Meuse dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 1.761.756 € HT.
  Cette aide s'élève à 5 %, dans la limite de 80.000 €.

Soit sur l'ensemble de l'appel à projets 2018 un financement GIP Haute-Marne cumulé de 495.000 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 janvier 2020	N°20-10
OBJET : **Conseil départemental de la Haute-Marne et Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne - construction du collège Joseph Cressot et du groupe scolaire quartiers neufs à Joinville**	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

En 2000, le conseil départemental a décidé la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de reconstruction de l'ensemble des collèges publics haut-marnais. Le plan collège a été divisé en trois tranches.

La reconstruction du collège « Joseph Cressot » à Joinville fait partie de la dernière tranche.

Dans le cadre de leur politique respective d'aménagement et de développement de l'enseignement, le conseil départemental de la Haute-Marne et la commune de communes du bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) vont procéder à la création d'un ensemble scolaire regroupant le collège ainsi que les écoles maternelle et élémentaire, sur le site du collège « Joseph Cressot » situé rue de la Genevroy à Joinville.

Le projet consiste en la construction :

- d'un collège qui devra permettre un accueil de 350 élèves, avec tous les aménagements extérieurs nécessaires à son bon fonctionnement ;
- d'un groupe scolaire (écoles maternelle et élémentaire) qui devra permettre un accueil de 300 élèves, composé de cinq classes de maternelle et huit classes élémentaires, et tous les aménagements extérieurs nécessaires à son bon fonctionnement ;
- d'un pôle restauration commun aux deux établissements avec une cuisine en production sur place d'une capacité de 600 repas (100 maternelles, 100 élémentaires et 400 collégiens) ;
- de la chaufferie commune qui alimentera l'ensemble scolaire ;
- d'aménagements extérieurs communs aux deux établissements : desserte de bus de transports scolaires et dépose minute, parking personnel ;
- de logements pour le personnel du collège ;
- d'un terrain multisports pour les élèves de l'école primaire.

Les deux collectivités se sont associées en 2014 dans le cadre d'une convention de groupement de commandes afin de sélectionner un seul et même maître d'œuvre pour la construction des bâtiments afférents.

Le planning de réalisation des travaux prévoit un délai prévisionnel de 24 mois.

Le coût du projet s'élève à 14.620.640 € HT pour les travaux et 1.644.335 € HT pour les prestations annexes soit au total une opération à 16.264.976 € HT.

Cette opération menée sous une co-maîtrise d'ouvrager se décompose en deux : 11.080.835 € HT pour la part départementale et 5.184.140 € HT pour la part communautaire.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder une aide au conseil départemental pour la construction du collège joseph Cressot à Joinville. L'assiette de coûts est arrêtée à 11.080.835 € HT.

L'aide pourrait s'élever à 50% dans la limite de 5.540.417 € au titre de l'action 20-29 "Programme de modernisation des collèges haut-marnais".

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder une aide à la Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne pour la construction du groupe scolaire quartiers neufs à Joinville. L'assiette de coûts est arrêtée à 5.184.140 € HT. L'aide pourrait s'élever à 50% dans la limite de 2.592.070 € au titre de l'action 20-31 "Contrats de centralité".

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 7 VOIX POUR (Nicolas Lacroix ne prend pas part au vote)
DECIDE

- d'accorder une aide au conseil départemental pour la construction du collège joseph Cressot à Joinville.

  L'assiette de coûts est arrêtée à 11.080.835 € HT.

  L'aide, de 50% dans la limite de 5.540.417 €, est attribuée au titre de l'action 20-29 "Programme de modernisation des collèges haut-marnais".

- d'accorder une aide à la Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne pour la construction du groupe scolaire quartiers neufs à Joinville.

  L'assiette de coûts est arrêtée à 5.184.140 € HT.

  L'aide, de 50% dans la limite de 2.592.070 €, est prise au titre de l'action 20-31 "Contrats de centralité".

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE (Nicolas Lacroix ne prend pas part au vote)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 janvier 2020	N°20-11
OBJET : VINGEANNE TRANSPORTS - extension bâtiment 5 - nouvelle activité de e-commerce de livres d'occasion - Longeau-Percey	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La société a été créée en 1976 par MM. Gabriel et Jean-Claude PLA. Elle est spécialisée dans le transport routier de lots groupés en local, régional, national et international (73% du CA). Elle a également une importante activité en logistique et en commission de transport (12%) et affrètement (15%). Elle a été retenue comme plateforme régionale Grand-Est par le groupement Astre.

Afin de répondre à ce nouveau marché, la société a pris la décision de construire un nouveau bâtiment de « cross docking » sur la zone d'activité de Langres Sud et d'y transférer la totalité de l'activité transport. Cette opération a été soutenue par le GIP Haute-Marne sur décision du conseil d'administration du 10 décembre 2018 avec une aide de 842.794 €.

Aujourd'hui l'entreprise saisit l'opportunité d'un nouveau marché en forte expansion de 15%/an : celui de la revente de livre d'occasion par e-commerce. Elle prévoit un développement de 10 salariés supplémentaires et un CA annuel de 1,2 M€/an et une croissance organique de 25% en volume chaque année.

Elle souhaite modifier la destination d'un bâtiment existant sur Longeau-Percey avec une extension.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 1.110.123 € HT. Elles intègrent la construction d'un bâtiment modulaire, les aménagements du bâtiment existant et de l'extension notamment des rayonnages autoportants constituant en un ensemble le plancher de la mezzanine et un système de rangement.

La subvention dépassant la délégation des activités hors industrie, la décision appartient au conseil d'administration.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder une aide à la société VINGEANNE TRANSPORTS pour extension bâtiment 5 en vue d'une nouvelle activité de e-commerce de livres d'occasion à Longeau-Percey. L'assiette de coûts est arrêtée à 1.110.123 € HT. L'aide pourrait s'élever à 20% dans la limite de 222.024 € au titre de l'action 20-07 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises".

LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE

d'accorder une aide à la société VINGEANNE TRANSPORTS pour extension bâtiment 5 en vue d'une nouvelle activité de e-commerce de livres d'occasion à Longeau-Percey.

L'assiette de coûts est arrêtée à 1.110.123 € HT.

L'aide, de 20% dans la limite de 222.024 €, est prise au titre de l'action 20-07 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises".

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (100.000 € pour les activités hors industrie), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JANVIER 2020	N°20-12
OBJET : PALESTRA – Centre aquatique, salle de sport et de spectacle à Chaumont – Révision de la décision	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

PALESTRA, équipement multifonctionnel construit sur le site du Haut du Val à Chaumont, regroupera un centre aquatique de 1 000 m² de bassins, une salle de sport permettant la pratique de haut niveau (national et international), ainsi qu'une salle de spectacle de 3 200 places.

Il répond à un manque au niveau du territoire, les équipements existants étant surannés. En effet, les piscines de Chaumont sont vieillissantes et ne correspondent plus aux attentes, la salle de sport Jean Masson bénéficie d'une dérogation et n'est pas homologuée pour recevoir les matchs de Coupe d'Europe de Volley-Ball, et au niveau événementiel, aucun équipement du département ne permet d'accueillir 2 500 à 3 000 personnes.

Les ensembles fonctionnels sont les suivants :

- Espaces communs : espace d'accueil général, espace buvette/bar, local d'entretien, salle de réunion ou d'activités modulable, locaux médicaux comprenant un local antidopage.
- Espaces extérieurs communs : un parvis desservant l'ensemble de l'équipement, une cour de services, 529 places de stationnement, 4 places réservées aux bus et 20 places aux deux roues.
- Espace salle multisports : pôle administratif, pôle vestiaires/sanitaires, tribunes avec espace presse, espace partenaires et VIP (200 places), espaces grand public (1 500 places), aire de jeux de 44x26m et 12,5 m de hauteur, espaces de stockage et salle de musculation.
- Espace centre aquatique : pôle administratif, pôle vestiaires/sanitaires, local entretien, halle des bassins comprenant :
    - un bassin sportif de 25x15 m (6 couloirs), soit 375 m², d'une profondeur de 1,80 m à 3 m,
    - un bassin d'activité de 80 m² (8x10 m), d'une profondeur de 1,25 m,
    - un bassin d'apprentissage et ludique de 225 m², intégrant une pataugeoire de 50 m² et deux couloirs de nage (profondeur de 1,10 à 1,40 m),
    - des tribunes de 200 places disposées dans la longueur du bassin sportif,
    - des surfaces de plages,
    - des locaux de rangement,
    - un espace balnéodétente,
    - des locaux techniques et de service.
- Espaces extérieurs d'agrément : pentagliss de 3 couloirs, bassin ludique de 300 m², solarium végétal, solarium minéral, jardin zen et local d'entretien.
- Espace salle de spectacle (zone mutualisée avec la salle de sport) : scènes, gradins amovibles de 500 places, régie, espace artiste et technicien composé de 4 loges individuelles, d'une loge collective, de sanitaires, d'un local détente, d'espaces techniques et de stockage.

A la demande de l'Agglomération de Chaumont et de la Ville de Chaumont, le conseil d'administration avait inscrit au contrat de ville 2015-2020 – action 1, pour PALESTRA :

- le 9 octobre 2015 : un montant de travaux de 27.097.366 € HT et une subvention, au taux de 30 %, d'un montant de 8.129.209 €,
- le 12 mars 2018 : un montant de travaux de 31.122.527 € et une subvention, au taux de 26 %, d'un montant de 8.129.210 €.

Par décision du 10 décembre 2018, le conseil d'administration s'était prononcé favorablement sur l'attribution, en faveur de l'Agglomération de Chaumont, d'une subvention limitée à 7.896.783 €, représentant 26 % d'une dépense éligible arrêtée à 30.372.244 € HT.

Par courriers en date du 27 novembre 2019, l'Agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont ont sollicité la modification du contrat de ville 2015-2020 prenant en compte l'ajustement du montant des travaux pour PALESTRA qui passerait de 31.122.527 € HT à 30.372.244 € HT.

Par ailleurs, l'Agglomération de Chaumont n'ayant pas obtenu toutes les subventions attendues, elle sollicite l'augmentation du taux de subvention qui passerait de 26 % à 30 %, taux maximum autorisé.

La subvention du Groupement passerait alors de 7.896.783 € à 9.111.673 €, correspondant à une augmentation de 1.214.890 €.

Le plan de financement prévisionnel, rapporté à la dépense éligible retenue par le GIP Haute-Marne, s'établirait alors comme suit :

	Subvention rapportée à la dépense éligible GIP		
Financeur	Dépense éligible HT	Participation	Taux
Europe	30 372 244	400.000	1%
Etat (DETR)		2.000.000	7%
Etat (FNADT)		700.000	2%
Centre national pour le développement du sport		600.000	2%
Ministère des sports		400.000	1%
Région		2.300.000	8%
Conseil départemental		2.634.910	9%
GIP Haute-Marne		9.111.673	30%
Maître d'ouvrage		12.225.661	40%
TOTAL		30 372 244	100%

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur l'octroi, en faveur de l'Agglomération de Chaumont, au titre de l'action 1 du contrat de ville 2015-2020 en cours de modification, d'une subvention limitée à 9.111.673 € représentant 30 % d'une dépense éligible de 30.372.244 € HT.

Cette décision annulerait et remplacerait la décision en date du 10 décembre 2018.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE

d'accorder à l'Agglomération de Chaumont, au titre de l'action 1 du contrat de ville 2015-2020 en cours de modification, une subvention pour la construction de Palestra.

La dépense éligible est arrêtée à 30.372.244 € HT.

L'aide de 30%, dans la limite à 9.111.673 €, est prise au titre de l'action 20-31 "Contrats de centralité 2015-2020".

Cette décision annule et remplace celle en date du 10 décembre 2018 attribuant une subvention de 26% dans la limite de 7.896.783 €, d'une dépense éligible arrêtée à 30.372.244 € HT.

L'aide dépassant la délégation du comité exécutif (400.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 24 JAN. 2020	**Chaumont, le** 22 JAN. 2020 **LE PRESIDENT**